|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Centre commun de recherche — DIR. B. Économie équitable et durable — Unité B.5 — Économie circulaire et industrie durable |
| Numéro de poste Sysper: | JD 462801 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Caroline LAMBERT, Chef d’unité B5 ; Email: caroline.lambert@ec.europa.eu;Telephone: +34 85 4590 266  Année 2025 2nd trimestre  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Seville, Spain |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-02-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité B5 du JRC utilise la science et les méthodes interdisciplinaires pour fournir des éléments probants qui alimentent l’économie circulaire, les politiques de transformation/transition industrielle et les investissements verts. Les responsables scientifiques de B5 utilisent un large éventail d’outils d’analyse et de modélisation et génèrent des preuves solides grâce à la rigueur scientifique et à la sensibilisation structurée des parties prenantes. La science des connaissances politiques de l’unité B5 est, dans la mesure du possible et si nécessaire, élaborée en colaboration avec les parties intéressées, en particulier dans le cadre d’une méthode d’engagement inclusif, le «processus de Séville». Les domaines de travail spécifiques de l’unité sont les suivants:

• évaluer les technologies innovantes pour la transformation industrielle et façonner le cadre réglementaire de l’industrie de l’UE tout au long de son parcours de transition vers la dépollution, la décarbonation, l’économie circulaire et l’utilisation efficace des ressources;

• produire des analyses et des données scientifiques, techniques, environnementales et socio-économiques pour soutenir l’évolution des politiques de l’UE en vue d’une utilisation et d’un approvisionnement plus circulaires pour les producteurs et de la fourniture de produits et de services plus écologiques et plus durables aux consommateurs;

• fournir une expertise scientifique pour permettre l’évaluation des performances environnementales et socio-économiques des activités économiques, des investissements et des plans de transition.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La Commission européenne organise une procédure de sélection pour pourvoir un poste d'expert national détaché au Bureau européen de recherche sur la transformation industrielle et les émissions (EU-BRITE) afin de travailler sur l'établissement de conditions uniformes pour les règles d'exploitation pour l'élevage de bétail (volaille et porcs), appelées UCOL, dans le cadre de la directive sur les émissions industrielles récemment révisée.

L'END recruté aidera à coordonner les travaux d'un groupe d'experts (GE) composé de 80 à 200 experts pour élaborer l'UCOL. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : http://eippcb.jrc.ec.europa.eu/.

Les principales tâches de l'END, sous la supervision d'un fonctionnaire ou d'un agent temporaire de la Commission, sont les suivantes :

- favoriser les discussions/échanges techniques au sein du GE sur les questions intéressant le processus d'élaboration de l'UCOL afin de trouver des solutions de compromis entre les parties prenantes sur les questions techniques difficiles ;

- recouper les informations relatives à l'UCOL, notamment en recherchant les informations pertinentes et en analysant et validant/examinant par les pairs les informations fournies par les membres du groupe d'experts ;

- rédiger les rapports/documents techniques (y compris les conclusions BAT de l'UCOL) sur la base des informations fournies et catalyser les discussions techniques lors des réunions plénières ou de sous-groupes du groupe d'experts.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Expérience professionnelle**: il est essentiel d’avoir une expérience d’au moins cinq ans dans le domaine de la réglementation environnementale de l'industrie.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)